



7 décembre 2018

Bilan de la chasse spéciale aux cerfs

La chasse complémentaire aux cerfs s'est déroulée du 23 novembre au 4 décembre 2018 dans huit différentes zones du Haut-Valais et du Valais romand. Durant cette période, les chasseurs ont prélevé 225 cerfs. Les objectifs ont ainsi été atteints dans quatre zones. Pour les quatre zones restantes, des tirs complémentaires par les gardes-chasse sont encore nécessaires afin d'assurer l'équilibre de la diversité des espèces.

Durant la chasse ordinaire de septembre, les prélèvements planifiés de cerfs n'ont pas été réalisés dans toutes les régions. Pour cette raison, le Service de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF) a désigné huit zones pour une chasse spéciale aux cerfs pour une durée maximale de dix jours. Il s'agissait de trois zones dans le Haut-Valais dans la région de Conches-Aletsch et de cinq zones dans le Valais romand, (régions de Derborence, Entremont, Trient et Illiez). L'objectif principal de la chasse spéciale était d'atteindre les quotas planifiés de prélèvements pour les femelles, afin de réguler les effectifs cerfs de manière durable. Ceci est nécessaire, d'une part, pour la préservation de la diversité des espèces et, d'autre part, pour une relation équilibrée entre les besoins de la forêt et la présence du gibier.

Au total, 439 chasseurs se sont annoncés pour participer à cette chasse spéciale. Les zones définies ont été fermées dès que le nombre de gibiers femelles planifié était atteint. Il s'agissait de prélever 140 cerfs femelles dans les trois zones délimitées dans le Haut-Valais et 90 dans les cinq zones délimitées dans le Valais romand. Les faons mâles et les daguets étaient également autorisés au tir sans toutefois être inclus dans le contingent. Dans le Haut-Valais, toutes zones confondues, 147 femelles et 21 mâles ont été prélevés. Pour le Valais romand, les chiffres se montent à 48 femelles et 9 mâles. Dans quatre zones sur cinq dans le Valais romand, les objectifs de prélèvements ont été partiellement atteints (Derborence, Entremont, Trient et Illiez). Dans ces zones, le gardiennage procédera à des tirs complémentaires, afin de parvenir aux objectifs de la chasse complémentaire.

Dans les mois qui viennent, le SCPF analysera de manière détaillée les résultats de la saison de chasse et publiera, comme d'habitude, au printemps prochain les statistiques y relatives. L'accomplissement des objectifs de tir élevés de la chasse 2018, en particulier dans la région de Conches-Aletsch, devrait contribuer à l'amélioration de l'équilibre de la situation actuelle entre la forêt et le gibier. La mise en œuvre des mesures complémentaires du concept forêts-gibier Rarogne oriental - Conches élaboré en 2015 devrait contribuer à une amélioration supplémentaire de la situation.

Personnes de contact

Yvon Crettenand, biologiste Valais romand, Service de la chasse, de la pêche et de la faune, 027 606 70 11 ou 079 355 39 15

Sébastien Roh, chef de secteur Valais Romand, Service de la chasse, de la pêche et de la faune, 027 606 70 13

